RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2C - AMBIANCE COULEUR ET CREATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège soc [redacted]

842 969 230 RCS Lille Métropole

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 8 JUILLET 2026

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

M. Thierry SANSEN demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts de 1 euros chacune composant le capital social de la Société A2C - AMBIANCE COULEUR ET CREATION,

Associé unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION - MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

L'associé unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 8 Juillet 2026 : L'Atelier Sansen

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 3 - Dénomination**
La dénomination de la Société est : L'Atelier Sansen. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter du 8 Juillet 2026.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 16 mois, jusqu'au 31 Décembre 2026.

En conséquence, l'article «Exercice social» des statuts est modifié comme suit :

« **ARTICLE 6 - Exercice social**
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION — DÉLÉGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Thierry Sansen



Certifié conforme à l'original